

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2026

Présents : MM REY Didier, CUYEU Nathalie, VIRENQUE David, ARMENGOL Graziella, GARRIDO Julio, LAVEDRINE Hélène, GALLARDO Caroline, CASSOU Jean-Pierre, CAUMONT Sylvie, CAVAILLOLE Martine, GIMENEZ Robert, JABOT Claude, LABORDE-RAYNA Joël, LAGREZE Virginie, MAZATAUD Caroline, MONDOU Julien, REY Bastien, REY BETHBEDER Aimeline

Pouvoir : M. MAUNAS Philippe à M. VIRENQUE David

Secrétaire de séance : M. LABORDE-RAYNA Joël

I) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2026

En l'absence d'observation, il est réputé approuvé.

II) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Un point sur les diverses actions portées par la CCLO depuis le conseil du 02 juillet 2026 est effectué.

Une extension des locaux destinés à M2I est envisagée dans le cadre d'un bail à construction avec la SEPA.

Deux parcelles vont être vendues dans la zone d'activité de Loupien à la SCI SPORT SANTE MONEIN pour l'implantation d'un complexe sport et santé.

Une aide à l'investissement immobilier sera versée à l'Atelier Fer et Patine.

Un point est effectué sur les divers projets d'implantation économique actuellement à l'étude sur le Bassin de Lacq : CARESTER, LCM, NACRE...

III) PERSONNEL

L'audit des services se poursuit. La réflexion concernant le règlement intérieur va être lancée.

L'exercice de l'ensemble des missions dévolues à la commune devient de plus en plus complexe.

Une visite des bâtiments et services du territoire élargi doit être organisée.

IV) AFFAIRES SCOLAIRES-JEUNESSE

Divers travaux ont été effectués cet été : peinture sol école, avancée de toit de la maternelle. Des réparations conséquentes restent à effectuer sur l'école du Hameau d'Urdès.

Les organisations mises en place depuis la création du RPI ont été confirmées.

La réunion de rentrée scolaire s'est déroulée le vendredi 28 août.

Une rencontre doit être organisée avec les enseignantes.

Les effectifs restent faibles.

Une réflexion doit être lancée concernant la végétalisation des cours d'école, la climatisation des salles de classe, de la cantine et de la garderie : le recours aux conseils d'un maître d'œuvre est sollicité.

Les nouveaux locataires de la Résidence la Caminade vont intégrer leurs logements fin septembre. Une réflexion doit être engagée concernant la vacance des logements.

La région a informé les communes que le maintien du service de transport scolaire ne pourra être effectif, à partir de la prochaine rentrée scolaire, que si 4 ayant droit le fréquentent.

V) URBANISME

La CCLO va engager une procédure de modification du PLUI. Diverses demandes ont été déposées par les 60 communes. La Commune sollicite le déclassement de deux parcelles classées AUY pour faire face au développement de la société PERGUILHEM. Des parcelles vont être proposées pour compenser cette demande d'évolution.

Dans le cadre de l'OAP Bialé, deux demandes de CU ont été instruites. Elles portent sur 8 lots.

Divers contentieux restent à régler au Cagnez et sur le Hameau d'Urdès.

VI) ADMINISTRATION GENERALE

Convention de servitude

Lors de travaux, une ligne électrique a été enfouie dans le tréfonds de parcelles appartenant à la Commune. Pour mémoire, il s'agit de l'affaire LACQ 20SE010 (Sécurisation des réseaux, concernant la parcelle 541 D 5).

Cette parcelle ayant vocation à être incorporée au domaine public, l'acte de régularisation de la servitude de passage de l'ouvrage électrique ne devra pas être établi.

Portage de repas :

Un service de portage de repas est assuré sur la Commune par le CCAS de Mourenx. Suite aux dernières élections municipales et afin d'assurer la continuité du portage de repas à domicile, le conseil décide de maintenir ce dispositif et de fixer la participation financière de la commune à cette action à 4,60 €/repas.

Convention Elan Béarnais

Monsieur le maire ne prend pas part au débat.

Il est précisé que les tarifs des places ont été revalorisés par rapport à ceux de l'an dernier.

Les actions effectuées dans le cadre de la convention de service mise en place avec l'Elan Béarnais et concernant la mise à disposition de places auprès des administrés et du tissu associatif sont présentées. Un point sur la situation du Club et sur les évolutions connues depuis quelques années est réalisé. Il est ainsi rappelé que l'Elan Béarnais évolue en BETLIC ELITE.

Àfin de continuer à favoriser l'accès des habitants au basket, de promouvoir ce sport comme vecteur d'intégration sociale et de valoriser l'image de la commune au niveau national, Mme CUYEU propose de passer une convention de prestations de services avec la Société d'Economie Mixte de l'Elan Béarnais Pau-Lacq-Orthez aux conditions suivantes :

- ✓ mise à disposition de places pour chacun des matchs de la saison 2026/2027 situées au 1^{er} anneau pour 5 000 € TTC.
- ✓ Cette convention serait caduque si une évolution du nom du Club se traduisant par la suppression du nom de la Commune était formalisée.

Adopté à l'unanimité.

Convention de mandat de facturation par ONF

Le conseil décide de donner mandat à l'ONF pour procéder en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale.

VII) PROGRAMME PLURI-ANNUEL D'INVESTISSEMENT

Centre technique

Le nouveau permis vient d'être déposé. L'ancien permis de construire a été retiré.

La consultation SPS, contrôle technique et étude de sol a été effectuée, les offres retenues.

Le permis de construire est en cours d'instruction. L'étude de sol vient d'être effectuée.

Stade

Les travaux sur le stade d'entraînement sont toujours en cours.

Ils sont effectués par les entreprises LAFFITTE ENVIRONNEMENT et SPIE et consistent en la reprise du drainage.

Dans le cadre de ces travaux, l'alimentation de l'éclairage du stade a été cassée. Les travaux de réparation ont été effectués. Le parking doit être balayé.

Le stade sera réensemencé dans les meilleurs délais.

Extension cimetière Hameau d'Urdès :

Les travaux sont en cours.

Le mur a été coulé. Les garde-corps doivent être remplacés.

L'élagage de deux arbres doit être réalisé.

Le budget est suivi. Les moins-values vont permettre d'installer un autre point d'eau et éventuellement de reprendre le soubassement de l'Eglise.

Le monument aux morts sera réinstallé pour les fêtes, la zone travaux nettoyée.

Locaux commerciaux

Les travaux sur l'ancien local APC sont presque achevés (installation de sur-plinthes, déplacement de la climatisation).

Le déménagement des kinés dans le second local sera effectué le 12 novembre. La signalétique globale du local reste à faire évoluer.

Le conseil, après en avoir longuement délibéré est favorable à l'installation d'un chalet de vente devant la boucherie, en domaine public. Il est rappelé que ce type d'autorisation est donné à titre précaire et révocable. Cet accord est ainsi conditionné au maintien de l'activité boucherie et au paiement des loyers. Le mandataire est en train de travailler sur un plan d'apurement.

Suite aux travaux effectués sur la RD 817, deux dossiers de demandes d'indemnisations pour baisse du chiffre d'affaires seront étudiés par la commission d'indemnisation de la CCLO.

Voirie : programme 2026

Les travaux sur la voirie rurale sont achevés. Reste à régler le sujet des entrées du midi.

Les modalités de remise en état des chemins communaux après réalisation de travaux sur réseaux interpellent les élus.

Un compte rendu de la réunion qui s'est tenue avec les services de la CCLO, la société LCM et M. Jean-Michel TAUZIA est effectué. Plusieurs options sont en cours d'étude : échange, location, vente.

Un point doit être effectué avec les services de la CCLO sur les dossiers suivants : chemin de Montaner, rond-point Lantuejols...

Aménagement RD 817

Les travaux d'effacement de réseaux sont en cours. La signalétique horizontale a été mise en place.

Le stationnement des véhicules sur les voies cyclables et piétonnières est regretté. Les services de gendarmerie ont été interpellés sur ce point. Un point doit être effectué avec les services de la CCLO.

L'effacement des réseaux reste à finaliser.

Une inauguration globale : RD 817, Caminade, local Kiné, APC, bibliothèque est en cours de réflexion.

Accrobranche

La demande de déclaration préalable pour le projet d'installation de panneaux photovoltaïques a été accordée.

L'abattage de deux arbres s'imposera.

Les travaux devraient débuter en novembre.

Lotissement Mariaü

Les travaux de reprise des réseaux des divers lots sont achevés.

La signature de 3 compromis, PRIOL, REIZABAL et FILIPPE a été réalisée. La signature des actes définitifs devrait pouvoir être envisagée en septembre/octobre.

Dénomination de la voie privée menant au RIEL

Le conseil propose d'étudier cette question dans une séance ultérieure. Au préalable, ce sujet sera examiné en commission voirie.

VIII) FINANCES

Décision modificative

La M 57 impose la règle de la fongibilité des crédits. Le conseil décide de procéder à des virements de crédits en investissement par décision modificative, les budgets des diverses opérations actuellement en cours étant arrêtés.

2^{ème} attribution de subventions

Le conseil décide de procéder à une 2^{ème} répartition de subvention pour 15 800 € concernant respectivement le versement de subvention :

- ✓ Pour les Foulées du Bassin de Lacq,
- ✓ L'Association Santat pour le Centre de santé,
- ✓ Le fonds de soutien aux communes sinistrées de Gironde.

Le maintien de l'appel à participation des communes au centre de santé interpelle les élus qui décident de procéder à une diminution de la subvention allouée au centre de santé au regard de la bonne santé financière de la structure.

IX) ACTIONS CULTURELLES

Le voyage des dames se déroulera les 10 et 11 octobre. 96 dames y participeront. Une information complémentaire doit être diffusée.

Un point sera effectué sur les divers spectacles prévus d'ici la fin de l'année et organisés par France Alzheimer et le Rotary.

X) ENVIRONNEMENT

Avis du conseil municipal sur le dossier E-CHO de demande d'autorisation environnementale déposé par Elyse Energy

Le conseil a été amené à se positionner sur le projet E-CHO porté par Elyse Energy. Ce dossier a fait l'objet d'une présentation auprès de l'ensemble des conseillers municipaux le 03 septembre dernier.

En effet, il est rappelé que les 16 communes situées dans le rayon de 3 kms autour du site E-CHO et la Communauté de Communes de Lacq-Orthez sont appelées à se prononcer dans le cadre de la consultation réglementaire du dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE).

Il est rappelé que le 15 juillet 2025 le conseil municipal a voté une motion de soutien au projet E-CHO porté par Elyse Energy et ses partenaires français Avril, Axens et l'IFPEN.

Le projet prévoit la construction, sur les anciennes friches industrielles de Mourenx, Noguères, Pardies et Bézingrand, d'une unité industrielle destinée à produire environ 200 millions de litres de carburants durables par an, notamment pour l'aviation, le transport maritime et certains usages industriels.

E-CHO est désormais reconnu comme Projet d'intérêt national majeur (PINM), en raison de ses enjeux de réindustrialisation, de souveraineté énergétique et de transition écologique.

Les principaux objectifs du projet :

- Produire des carburants bas carbone sans pétrole, à partir notamment d'électricité, d'hydrogène, de biomasse et de CO₂.
- Produire environ :
 - 88 600 tonnes de kérosène pour l'aviation ;
 - 27 000 tonnes de naphta pour le transport routier ;
 - 88 000 tonnes de méthanol pour le transport maritime.
- Réduire les émissions de CO₂ d'environ 500 000 tonnes équivalent CO₂ par an selon les estimations du projet.
- Renforcer la souveraineté énergétique française, notamment pour l'aviation civile et militaire.
- Soutenir les filières agricoles et forestières grâce à la valorisation de résidus agricoles et de bois.
- Créer environ 250 emplois directs et soutenir environ 1 500 emplois, avec des retombées fiscales locales annoncées à hauteur d'environ 1 M€.

E-CHO repose sur trois unités complémentaires :

1. HyLacq : production d'hydrogène et d'oxygène par électrolyse de l'eau.
2. BioTJet : transformation de biomasse en kérosène et naphta.
3. eM-Lacq : production de méthanol à partir d'hydrogène et de CO₂.

Ces unités seront réparties sur deux sites et reliées par des canalisations, câbles électriques et réseaux de services.

Les points forts du projet :

- la réutilisation d'anciennes friches industrielles, plutôt que la création d'un site industriel sur des terrains vierges ;
- la proximité des ressources en eau, du réseau électrique et du transport ferroviaire
- la contribution à la décarbonation des transports ;
- le développement de filières locales de biomasse ;
- les emplois et retombées économiques pour le bassin de Lacq ;
- une concertation publique de près de trois ans, avec environ 1 000 participants et 33 événements. Cette concertation aurait conduit à plusieurs modifications du projet, notamment :
 - ✓ 80 % d'eau recyclée ;
 - ✓ 25 % de réduction de la consommation d'eau ;
 - ✓ 50 % de bois énergie en moins au démarrage ;
 - ✓ une biomasse composée à parts égales d'environ 1/3 de biomasse agricole, 1/3 de bois-déchets et 1/3 de bois énergie issu d'une gestion durable ;
 - ✓ un objectif de 30 % des flux transportés par rail.

Le projet reste toutefois une installation industrielle importante, soumise à autorisation environnementale et classée :

- ICPE ;
- SEVESO seuil haut ;
- sous la directive IED relative aux émissions industrielles ;
- avec une évaluation environnementale obligatoire.

Les principaux enjeux à surveiller concernent donc :

- la consommation et la disponibilité de l'eau ;
- l'approvisionnement en biomasse ;
- les risques industriels et la sécurité ;
- les impacts environnementaux et les émissions ;
- les transports routiers et ferroviaires ;
- les conséquences du chantier, prévu sur environ trois ans, avec jusqu'à 1 500 personnes mobilisées.

Vu l'article L. 181-10 II du Code de l'environnement, prévoyant la consultation pour avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet ;

Vu la consultation de la commune de Lacq en sa qualité de collectivité intéressée par le projet ;

Considérant que le projet est situé sur le territoire communautaire et est susceptible d'avoir des incidences en matière d'aménagement, d'urbanisme, de développement économique et d'environnement ;

Considérant le dossier de demande d'autorisation environnementale dont a été destinataire la commune ;

Considérant les retombées économiques et sociales annoncées pour le bassin de Lacq, notamment en matière d'emplois et d'activité pour les entreprises locales ;

Considérant que le projet a fait l'objet d'une concertation avec le public et les acteurs du territoire, permettant notamment de faire évoluer certains aspects du projet concernant les consommations d'eau et l'approvisionnement en biomasse ;

Le conseil municipal émet un avis favorable à la majorité de ses membres (une abstention) sur le dossier de demande d'autorisation environnementale sous réserve du respect de l'ensemble des réglementations applicables et des prescriptions environnementales et de sécurité.

Il est souhaité que la poursuite du projet s'effectue dans le cadre d'une **concertation et d'une information régulières des collectivités et de la population**, notamment sur les enjeux environnementaux, les ressources en eau, la biomasse, les risques industriels

Projet de démantèlement de la passerelle quadri câble

Il est fait état de la rencontre avec la SOBEGI concernant le projet porté de démantèlement de la passerelle quadri-câble passant au-dessus du Gave de Pau tant en terme de périmètre technique qu'en terme de planning. Dans ce cadre-là, la SOBEGI sollicite l'autorisation d'utiliser des parcelles communales pour diverses opérations de stockage. Elle s'engage à remettre en état en contrepartie les terrains. Accord de principe du conseil.

VII) QUESTIONS DIVERSES

La dissolution des associations Le Relais et de la Garderie reste à effectuer. Mme CAUMONT se propose de gérer le dossier du Relais.

Le déménagement de la bibliothèque a été réalisé. Le bibliobus est passé.

Le bulletin municipal a été distribué.

Les élus se félicitent de l'action de jumelage de juillet. En 2028, seront fêtés les 40 ans du jumelage.

Monsieur LECHIT a obtenu l'honorariat de Maire.

Pendant les périodes de canicule du mois d'août, la salle multifonctions a été mise à disposition des administrés aux horaires d'ouverture de la mairie. Les personnes vulnérables avaient été, au préalable, contactées par téléphone.

La réunion d'installation du CCAS est prévue le 14 septembre 2026. Le cadre d'intervention du CCAS sera revu.

Le conseil municipal, ne souhaite pas accepter le don de la parcelle AH 83 au regard des contraintes liées à son exploitation et des risques de chutes des arbres sur les propriétés voisines.

VIII) DATES A RETENIR

- ✓ Le 12 septembre 2026 : fêtes du Hameau d'Urdès,
- ✓ Le 14 septembre 2026 : réunion du CCAS,
- ✓ Les 10 et 11 octobre 2026 : voyage des dames,
- ✓ Le 17 octobre 2026 : spectacle bibliothèque Les Doudous Froussards,
- ✓ Le 18 octobre 2026 : vide-grenier APE,
- ✓ Le 24 octobre 2026 : los Gaouyous : cœur d'homme pays d'Orte,
- ✓ Le 11 novembre : commémoration, finales tournoi de Pelote
- ✓ Le 14 novembre 2026 : Groupe ARRAGA (France Alzheimer)
- ✓ Les 05 et 06 décembre 2026 : marché de Noël,
- ✓ Le 11 décembre 2026 : Noël des enfants,
- ✓ Le 14 décembre 2026 : distribution des colis de Noël,
- ✓ Le 18 décembre 2026 : 75 ans découverte gisement Lacq
- ✓ A caler : repas personnel, repas des aînés,
- ✓ Janvier 2027 : inauguration CAREMAG
- ✓ 21 janvier 2027-20 février 2027 : recensement de la population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55.

Le Maire,



Didier REY

Le Secrétaire de Séance

Joël LABORDE RAYNA